



SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 26 FEVRIER 2015

RECUEIL

- 2 MARS 2015

SERVICE COURRIER DLB 2015/002

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAU, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

**Absents excusés** : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

**Objet : SIGNATURE NOUVELLE CONVENTION OCAD3E**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que nous avons signé une convention avec OCAD3E pour le recyclage des déchets électriques et électroniques avec, pour la collectivité, la perception d'un soutien financier basé sur le tonnage collecté et sur les dépenses relatives à des opérations ciblées de communication.

OCAD3E, qui vient d'obtenir le renouvellement de son agrément en tant qu'éco-organisme, a décidé de résilier de manière anticipée tous les contrats et de proposer de nouveaux contrats apportant des améliorations significatives d'un point de vue financier.

Le soutien global se divise en plusieurs sous-critères :

- Une part fixe selon la classification de la collectivité (rurale, urbaine etc.) qui passe de 390 €/trimestre à 460 €,
- Une part variable calculée sur le tonnage collecté (soutien à la tonne augmenté),
- Une part sécurité en fonction de pré-requis à mettre en place permettant de sécuriser les gisements,
- Une part communication visant à verser une compensation financière sur les actions de communication mises en œuvre par la collectivité.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée d'approuver les termes de la nouvelle convention et de l'autoriser à signer ce document et toutes pièces afférentes.

Le comité syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** la convention OCAD3E telle que sus exposée,

**AUTORISE** son Président à signer ces documents ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 02/03/2015 et de sa publication le 02/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 02/03/2015

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
- 2 MARS 2015  
SERVICE COURRIER